

# **LFT DIFAPAQ 50**

(Bloc à 0.005% (0.05g/kg) de Difénacoum et 0.01% (0.1g/kg) de Dénatonium Benzoate)

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

### **1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE\***

#### **1.1. Identificateur du produit**

Nom commercial : LFT DIFAPAQ 50

Autorisation de mise sur le marché (AMM) :

- Professionnel de la lutte contre les rongeurs : FR-2014-0063  
Présentation en sachets ou en vrac dans un conditionnement supérieur à 5kg.
- Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs : FR 2014-0064  
Présentation en sachets dans un conditionnement inférieur ou égale à 1,5kg

#### **1.2. Usage**

Usage : Produit biocide (TP 14), appât prêt à l'emploi en bloc (BB).

Utilisation conseillée : Lutte contre les rongeurs : rats et souris.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

#### **1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de sécurité**

Société : AEDES  
75 rue d'Orgemont  
95210 SAINT-GRATIEN  
Tél : 01 39 89 85 86  
Fax : 01 39 89 86 44  
E-mail : [info@aedes.fr](mailto:info@aedes.fr)

#### **1.4. Numéros d'appel d'urgence**

N° de tél : 01 40 05 48 48

Autre n° : 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche)

Site Internet : [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS\***

#### **2.1. Classification du mélange**

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux.

Principaux risques chimiques et physiques : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour la santé : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour l'environnement : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux

Symboles et indications de danger :

Aucuns

Phrases de danger :

Aucunes

Conseils de prudence :

- P102: Tenir hors de portée des enfants
- P103: Lire l'étiquette avant utilisation
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).
- \*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux ; Stocker à l'abri de la lumière.
- P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux
- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux ;  
 Stocker à l'abri de la lumière.  
 Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1999/45/CE:

Phrases de sécurité:

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.	S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.	S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**2.3. Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélange**

Substance	N° CAS	N° EINEC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE:
Difénacoum Annex I index N°: 607-157-00-X	56073-07-5	259-978-4	0,005% ou 0,05g/kg	T+, T, N	28-48/25-50/53	Acute Tox. 2 STOT RE 1(*) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372 , H400, H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0,01% ou 0,1g/kg	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 3 H302, H315, H318, H332, H412
Autres composants			QSP 100			

**4. PREMIERS SECOURS**

Informations générales :

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.  
 Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.  
 En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### **4.1. Description des premiers secours**

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

##### **Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.

##### **Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### **Après ingestion :**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112). Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

##### **Après inhalation :**

Respirer de l'air frais et se reposer.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus**

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

#### **4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la Vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication :** Anticoagulants.

## **5. MESURES DELUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés :** L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

#### **5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

**Autres consignes voir chapitre 8 et 13.**

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Prendre les précautions individuelles disponible afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants.

Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.**

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Stocker le produit à une température inférieure à 40°C. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition pour la substance active :**

**Usage professionnel avec des gants :** 1.3x10<sup>-7</sup> mg/kg poids corporel (bw)/jour

**Usage particulier avec gants :** 1.3x10<sup>-7</sup> mg/kg poids corporel (bw)/jour

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

**Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :**

**Protection respiratoire :** Non nécessaire.

**Protection des mains :** gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

**Protection des yeux :** Non nécessaire.

**Protection de la peau :** vêtements de protection à remplacer s'ils sont souillés.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement :** placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

## **9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

### **9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales :**

Aspect : bloc / solide

Couleur : bleue

Odeur : caractéristique

**Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :**

PH : 6.72<sup>1</sup>

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet

Point éclair : sans objet

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés oxydantes : Non oxydant

Densité relative : 1.08 g/mL (20°C) <sup>1</sup>

## 9.2 Autres informations

N/A.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

N/A.

### 10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.  
Suivre les indications de l'étiquette.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition aux températures élevées.  
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### Information sur la préparation:

##### **Irritation cutanée :**

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation <sup>1</sup>

##### **Irritation des yeux :**

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation <sup>1</sup>

**Sensibilisation de la peau :** Non sensibilisant (cobaye) – substance active <sup>2</sup>

#### Information sur la substance active :

##### **Toxicité orale aigüe :**

DL50 rat, substance active entre 5 et 50 mg/kg poids corporel (bw) <sup>1</sup>

##### **Toxicité dermique aigüe :**

DL50 rat, substance active entre 51.54 mg/kg poids corporel (bw) <sup>1</sup>

##### **Inhalation aigüe:**

N/A

**Effets dangereux :** la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

#### Ecotoxicité :

Toxicité aigüe poisson : CL50 substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aigüe daphnia : CL50 substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>  
Inhibition croissance d'algues : CL50 substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

#### **Difénacoum :**

Effets toxiques sur les poissons, planctons et autres organismes aquatiques : risque limité sur l'eau.

*Poisson\** : A la dose de 10 mg / l, pendant les 96 heures d'observation, aucun symptôme de toxicité est apparue et aucun décès est survenu (Report n. 95/11601 BIOLAB).

*Algues\** : A la dose de 10 mg / l, il n'y a aucune différence dans la croissance des algues (Report n. 95/11600 BIOLAB)

*Daphnia\**: Cl50 est > à 10 mg/l (Report n. 95/11599 BIOLAB)

\* Se reporter aux rapports "Concentré 0,25% de difénacoum"

Ecotoxicité difénacoum tech : Truite arc en ciel : LC 50 0,10 mg/l

#### **Denatonium benzoate :**

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes)(96h): >400mg/L

*Daphnia magna* EC50 (48h):13mg/L

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Difénacoum :**

Les principes actifs sont peu dégradables.

La substance active est hydrolytiquement stable et non biodégradable mais facilement photodégradable.<sup>2</sup>

#### **Denatonium benzoate:**

Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

### **12.3. Potentiel de Bioaccumulation**

**Difénacoum:** Log Pow > 3,3 (Study CH-14/96-B Chemservice)

**Denatonium benzoate:** LogPow = 0,9

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Difénacoum:** le Coefficient d' Absorption de l'ingrédient active est Koc > 398 ; classification : immobile (Technical Report N° 1 14/07/1997 Chemservice)

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

### **12.5. Résultat des évaluations PBT et PvB**

**Difénacoum:** Pas de données.

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

### **12.6. Autres effets néfastes**

**Difénacoum:** Pas de données.

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1. Méthode de traitement des déchets**

#### **Déchets / produits non utilisés :**

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

#### **Emballages souillés :**

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU**

N/A.

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

N/A.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

N/A.

**14.4 Groupe d'emballage**

N/A.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N/A.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le transport de ce produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

N/A.

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1. Règlementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 67/548/CE (et modifications)  
Règlement n°1907/2006/CE (REACH)  
Règlement n°1272/2008/CE (CLP)  
Règlement n°790/2009/CE (et modifications)  
Directive 98/8/CE  
CAR (Competent authority report Bromadiolone)  
Directive 453/2010/CE

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

N/A

**16. AUTRES INFORMATIONS\***

**Phrases de danger et de prudence selon le règlement 1272/2008 : formulation section 2**

Symboles et indications de danger :

Aucuns

Phrases de danger :

Aucunes

Conseils de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants  
P103: Lire l'étiquette avant utilisation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

\*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux ; Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1999/45/CE section 2:

Phrases de sécurité:

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.	S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.	S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Symboles ; Phrases R et phrases H pour les composants : section 3**

**Symboles de Danger**

T	Toxique
T+	Très Toxique
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif
Xi	Irritant

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion	H300 : Mortel en cas d'ingestion.
R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion	H302 : Nocif en cas d'ingestion.
R28 : Très toxique en cas d'ingestion.	H312 : Nocif par contact cutané.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.	H315 : Provoque une irritation cutanée.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.	H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
R38 : Irritant pour la peau	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
R41 : Risque de lésions oculaires graves	H332 : Nocif par inhalation.
R48/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.	H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.	H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox 2 & 4 : Toxicité aiguë catégorie 2 & 4

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3

Skin Irrit 2 : Irritation cutanée

Aquatic Acute 1 / Aquatic Chronic 1 & 3 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1 & 3

Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves 1

Eye Irrit 2 : irritations oculaires catégorie 2

Bibliographie :

FDS bloc difénacoum 0.005%

CAR (Competent authority report) Difénacoum

Référence aux études :

<sup>1</sup> Etudes ACTIVA



<sup>2</sup> CAR difénacoum

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : \*